

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue à huis clos le 14 avril 2021 à 16 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, et par conférence téléphonique : Denis Ethier, Éline Brière, Isabelle Nadon, Yves Desjardins formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

21-04-222

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

21-04-223

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL SE FERA À LA SÉANCE PROCHAINE

Le procès-verbal sera adoptée à la prochaine séance.

21-04-224

FERMETURE D'UNE SECTION DE LA RUE DE LA COOP

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a le pouvoir de décider de l'ouverture et de la fermeture des rues et chemins sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier de décréter la fermeture d'une section de la rue COOP, sur le lot 3 049 848 au cadastre officiel du Québec.

ADOPTÉE.

21-04-225

SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE RÉSERVATION EN FAVEUR DE PÉPINIÈRE MONT-LAURIER INC. - LOT 3 049 848

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'autoriser le maire ou la mairesse suppléante, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer pour et au nom de la Ville, une promesse de réservation en faveur de Pépinière Mont-Laurier inc. dument représenté par monsieur Michel Pitre, du lot 3 049 848 au cadastre officiel du Québec, ayant une superficie de 880 m², et ce, aux termes de la promesse de réservation jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

21-04-226

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire